

Québec, Province d'Acadie

55-64

20.-

A NOTRE TRÈS-SAINT SEIGNEUR  
**LEON XIII.**

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

\*\*\*\*\*

BONHEUREUX PÈRE,

Les Catholiques du Diocèse de sous-signés,  
prosternés avec une profonde vénération aux pieds de Votre Sainteté,  
prennent la respectueuse liberté de lui exposer avec une confiance toute  
filiale :

1o. Que le Saint-Siège ayant jugé à propos de permettre à l'Université Laval, établie à Québec, de former une Succursale à Montréal, en faveur des jeunes gens, qui aspirent aux degrés académiques, en se livrant à l'étude des hautes sciences, nécessaires dans les professions libérales, il est survenu de cette permission quoique conditionnelle des difficultés très-graves qui, vu les dispositions des esprits, ne peuvent que s'accroître et se multiplier ;

2o. Que ces difficultés sont d'autant plus déplorables que l'autorité religieuse et civile s'y trouve mêlée et compromise, au point de ne pouvoir intervenir avec succès, pour y mettre fin; parce que c'est entre les principaux citoyens que règnent ces funestes divisions, qui, loin de se calmer avec le temps, n'en deviennent que plus vives et ardentes ;

3o. Que par là, les bonnes intentions du Saint-Siège, en permettant l'établissement de la dite Succursale, ne peuvent presque pas atteindre leur but, puisque, des Elèves de l'*Ecole de Médecine*, que l'on avait surtout en vue d'attirer à Laval, c'est le très-petit nombre qui jusqu'ici ait fréquenté ses cours; et que l'on ne peut espérer que dans la suite cette Succursale puisse réunir tous les Elèves de cette Ecole, à cause de l'éloignement qu'en ont les citoyens en général et les parents de ces Elèves en particulier :

4o. Qu'il s'en suit pour notre société quelque chose de bien pénible et de très-fâcheux, savoir : l'inutilité de la tentative faite par le Saint-Siège pour venir au secours de notre jeunesse studieuse, et la funeste division qu'elle a causée contre son attente ;